

# **PLAN BIENNAL 2020 – 2021 :**

## **Plan Financier**



## 1. Introduction

La circulaire budgétaire 2020 éditée par Bruxelles Pouvoirs Locaux stipule que les CPAS qui n'ont pas accompagné leur budget 2019 d'un plan triennal, sont invités à présenter un plan biennal (2020-2021) avec leur budget 2020 afin de garder le rythme budgétaire en adéquation avec celui des communes.

Le plan biennal comme pour le plan triennal est composé de 2 volets:

\* Une note d'orientation qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les 2 prochaines années ;

\* Un plan financier, de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation sous forme d'estimations et de perspectives.

Le présent document passe en revue le plan financier 2020-2021 tant pour le budget d'exploitation que pour le budget d'investissement.

Une analyse par rubrique économique est menée au niveau du budget d'exploitation en évoquant les hypothèses retenues et en expliquant brièvement les écarts observés entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021. Le budget d'investissement est ensuite abordé en analysant succinctement les investissements prévus pour 2021 ainsi que leur mode de financement.

## 2. Plan Biennal 2020-2021

Voici une vue reprenant tant le budget d'exploitation que le budget d'investissement par rubrique :

		Plan 2020	Plan 2021
<b>EXPLOITATION</b>			
60 - Prestations		89.774.500,00	92.381.300,00
61 - Transferts		139.658.500,00	141.766.300,00
62 - Produits Financiers		6.200,00	6.200,00
70 - Personnel		142.489.700,00	146.806.400,00
71 - Fonctionnement		33.323.600,00	34.277.800,00
72 - Redistribution		116.448.800,00	118.702.500,00
7X - Charges financières		6.419.300,00	6.022.600,00
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
80 - Intervention		25.511.400,00	6.164.800,00
81 - Aliénations		12.865.200,00	6.020.000,00
82 - Financement		41.006.500,00	7.101.900,00
90 - Contributions		1.619.900,00	150.000,00
91 - Investissements		67.027.400,00	17.620.600,00
92 - Dette		13.396.900,00	14.212.400,00
67 - Solde prélèvements	exploitation	6.130.400,00	4.396.600,00
87 - Solde prélèvements	investissement	-10.254.400,00	-1.018.800,00
66-76 - Résultat		<b>-76.027.300,00</b>	<b>-81.137.900,00</b>

En résumé, nous observons une augmentation de la dotation communale de 2020 à 2021 de 5.110.600 € (6,7 %). Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Impact indexation : - 1.871.500 € ;
- Impact facteur de responsabilisation : - 1.639.900 € ;
- Diminution du subside PIIS : - 1.010.600 € ;
- Impact personnel supplémentaire (nouveaux projets et projection 2021) : - 667.600 € ;
- Impact évolution des charges financières et des loyers supplémentaires : - 101.700 € ;
- Impact activités MR/MRS suite à la finalisation des divers travaux : + 523.400 € ;
- Impact divers : FSAS, Homeworking, charges financières du Service du Linge, diminution des prélèvements,... : -342.700 €.

Il est à noter que les données chiffrées reprises dans le tableau ci-dessus sont communiquées, pour les plans 2020/2021, sous réserve des changements législatifs, de l'évolution de la conjoncture économique,...

Ce plan biennal 2020-2021 ne tient toutefois pas compte de la possible obligation d'application du barème de niveau E pour les agents engagés sous contrat art 60 à partir du 01/01/2021 (impact estimé pour le CPAS à hypothèses identiques que le budget 2020 : 4.047.000 €).

## 2.1. Service d'exploitation

### 2.1.1. Recettes d'exploitation

#### A) Recettes de prestations

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>60 - Prestations</b>		<b>89.774.500,00</b>	<b>92.381.300,00</b>
Remboursement Personnel et fonctionnement	(-111 à -119 et -12)	25.249.300,00	25.827.200,00
Prestations	161 à 164	64.525.200,00	66.554.100,00

Au niveau des recettes de prestation, on note une augmentation de 2.606.800 € entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021 suite aux éléments suivants :

- L'indexation de 2 % qui induit un impact positif de l'ordre de **1.470.700 €** ;
- Les nouvelles mises en location suite à la finalisation de chantiers pour un montant de **137.800 €** (96.500 € dans le cadre du plan 850 logements et 41.300 € au niveau du plan 750 logements) ;
- Les recettes relatives à l'augmentation de l'activité de nos MR/MRS (+ 31 résidents entre les plans 2020 et 2021) suite à la finalisation des travaux de restructuration de notre réseau MR/MRS, ce qui induit une augmentation des recettes d'hébergement de **710.000 €** ;

	Plan 2020	Plan 2021	Différentiel
VESALE	111,5	120,5	9
URSULINES	137,5	150,5	13
ST GERTRUDE	149,3	154,8	5,5
HEYSEL	135,5	141	5,5
EGLANTINES	175	173	-2
<b>TOTAL Nbre de résidents</b>	<b>708,8</b>	<b>739,8</b>	<b>31</b>

- La refacturation de la quote-part des hôpitaux dans le facteur de responsabilisation pension qui induit une augmentation de recettes de **538.800 €** ;
- La diminution de l'ordre de **250.500 €** des récupérations TVA (fonction des investissements réalisés au niveau des projets Byrrh, Grenouillette, Mabru ainsi qu'au Service du Linge). Toutefois, ceci n'a pas d'impact au niveau du résultat global CPAS car les prélèvements sont diminués à due concurrence.

## B) Recettes de transferts

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>61 - Transferts (hors dotations)</b>		<b>139.658.500,00</b>	<b>141.766.300,00</b>
Gaz et électricité	38000/07	702.800,00	702.800,00
ISP	84492x/465	4.055.200,00	4.055.200,00
Intervention PC ACS	46500/06	720.600,00	720.600,00
Intervention PC revenu d'intégration	46510/05	34.774.400,00	35.470.000,00
Intervention PC revenu d'intégration majoré PIS (Fonction 83208)	46530/05	2.971.900,00	1.961.300,00
Intervention PC revenu d'intégration 100%	46540/05	17.102.000,00	17.444.100,00
Intervention PC - initiatives d'insertion professionnelle	46550/05	15.531.200,00	15.841.900,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33420/21	46520/03	500.000,00	500.000,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33430/21	46530/03	10.627.000,00	10.839.600,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33470/21	46570/03		
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33480/21	46580/03		
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33490/21	46590/03	1.776.600,00	1.812.200,00
Autres interventions du Pouvoir central	465	13.716.200,00	13.716.200,00
Interventions INAMI	476	17.774.800,00	18.808.000,00
F.S.A.S. (Fonds spécial de l'aide sociale)	46600/01	4.068.500,00	4.397.700,00
Retenues pensions sur traitements	38000/04		
Remboursements par les bénéficiaires	(-333 et -334)	10.125.900,00	10.290.400,00
Autres recettes de transferts (solde 61)		5.211.400,00	5.206.300,00

Au niveau des recettes de transferts, on note une augmentation de 2.107.800 € entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021 suite aux éléments suivants :

- L'indexation de 2 % au niveau des diverses subventions (INAMI, récupération des aides auprès du SPP'is,...) et des remboursements RI, ERI, Mises à l'emploi auprès des usagers,... qui induit un impact favorable de l'ordre de **2.144.900 €** ;
- La hausse de l'activité des maisons de repos qui induit une augmentation des interventions forfaitaires INAMI de **666.900 €** ;
- L'augmentation du Fonds Spécial de l'Aide Sociale (FSAS) de **329.200 €** ;
- La diminution du subside PIIS de **1.010.600 €** selon une estimation du SPP'is ;

- La diminution des recettes diverses de **22.600 €** (fonction de la refacturation des charges d'emprunt auprès de la ville et de la subvention utilisation).

### C) Produits financiers

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>62 - Produits Financiers</b>		<b>6.200,00</b>	<b>6.200,00</b>
Intérêts Créiteurs	261-264-266	5.000,00	5.000,00
Autres produits financiers (solde 62)		1.200,00	1.200,00

Aucune modification n'a été actée au niveau des produits financiers entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021.

### 2.1.2. Dépenses d'exploitation

#### A) Frais de personnel

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>70 - Personnel</b>		<b>142.489.700,00</b>	<b>146.806.400,00</b>
Traitements et salaires	111	77.040.500,00	79.325.900,00
<i>dont art. 60§7</i>	11100-17	7.089.600,00	7.231.400,00
<i>dont contractuels subsidiés</i>	11100-18	2.430.100,00	2.480.300,00
<i>dont contractuels subsidiés spécifiques</i>	11100-19		
Allocations sociales	112	7.932.000,00	8.101.800,00
Cotisations patronales à l'ONSS AFL	113	40.184.200,00	41.790.200,00
Cotisations pensions	11400 et 11401	8.915.400,00	9.100.200,00
Avantages sociaux	115	4.845.200,00	4.954.700,00
Pensions et prépensions à charges	116	1.272.800,00	1.115.600,00
Assurances	117	739.900,00	778.600,00
Service social et Service médical	118 et 119	1.559.700,00	1.639.400,00

En ce qui concerne les dépenses de personnel, on note une augmentation de 4.316.700 € entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021 suite aux éléments suivants :

- L'indexation de 2 % des dépenses de personnel : **2.588.300 €** ;
- L'augmentation de l'activité de nos MR/MRS qui induit une augmentation des effectifs nursing d'environ 6,18 ETP : **273.800 €** ;
- L'impact des nouveaux engagements prévus au plan 2020 non repris à temps plein (cfr postes repris en annexe P5 – Détail des entrées) : **166.900 €** ;
- La prévision en 2021 de 10 engagements supplémentaires (5 niveaux A et 5 niveaux B) dans le cadre du développement de nouveaux projets : **500.700 €** ;
- L'estimation de notre cotisation dans le cadre du facteur de responsabilisation pension estimé par le SPF pension pour 2021 à 19.272.600 € soit une augmentation de **945.300 €** ;
- La diminution des charges de pension de **158.300 €**. Ceci n'a pas d'impact sur le résultat global du CPAS car le prélèvement est diminué à due concurrence.

## B) Frais de fonctionnement

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>71 - Fonctionnement</b>		<b>33.323.600,00</b>	<b>34.277.800,00</b>
Remboursement de frais	121	807.100,00	883.200,00
Honoraires	122	2.646.600,00	2.671.700,00
Fonctionnement administratif	123	5.055.100,00	5.173.400,00
Fonctionnement technique	124	12.485.700,00	12.961.000,00
Fonctionnement des bâtiments	125	7.760.400,00	7.928.400,00
Loyers	126	833.900,00	841.300,00
Frais de fonctionnement des véhicules	127	561.300,00	574.600,00
Frais de gestion et impôts	128 et 129	3.173.500,00	3.244.200,00

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on note une hausse de 954.200 € entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'indexation de 2 % qui induit un impact de l'ordre de **730.500 €** ;
- L'augmentation des achats de repas préparés de **194.300 €** suite à la hausse de l'activité de nos MR/MRS ;
- La poursuite en 2021 du Homeworking, ce qui induit un budget supplémentaire de **57.000 €** pour les indemnités à octroyer au personnel ;
- Les nouvelles locations prévues en 2021 dans le cadre du plan 750 logements qui implique une augmentation de la TVA à payer de **5.500 €** ;
- La diminution des frais de consultance de **33.100 €**.

## C) Dépenses de redistribution

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>72 - Redistribution</b>		<b>116.448.800,00</b>	<b>118.702.500,00</b>
Aide sociale en espèce	33300/01	890.400,00	890.400,00
Revenu d'intégration subventionné à 55%-70%	33310/05	49.677.700,00	50.671.300,00
Revenu d'intégration majoré (en principe ne plus l'utiliser, cf. fiche technique PIS)	33330/05	0,00	0,00
Revenu d'intégration 100%	33340/05	17.102.000,00	17.444.100,00
Initiatives d'insertion prof. Subv, à 100%	33350/05	15.531.200,00	15.841.900,00
Frais médicaux	33400/23	234.100,00	234.100,00
Frais d'hospitalisation	33400/04	500.000,00	500.000,00
Frais pharmaceutiques	33400/25	1.204.500,00	1.204.500,00
Frais d'hébergement personnes âgées	33400/11et 33410/10	972.000,00	991.500,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'indigents sans domicile de secours	33420/21	500.000,00	500.000,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'étrangers, indigents, sans inscription dans un registre de population	33430/21	10.627.000,00	10.839.600,00
Intervention comme centre secourant remboursable par le PC en faveur d'étrangers indigents, inscrits en registre d'attente ne résidant pas dans la commune du centre secourant	33470/21		
Activation de l'aide sociale financière dans le cadre d'un programme de transition professionnelle	33480/21		
Intervention comme centre secourant complémentaire à l'activation de l'aide sociale remboursable par le PC à 100 % en faveur d'étrangers indigents, inscrits au registre de la population qui, en raison de leur nationalité, ne bénéficient pas du Minimax	33490/21	1.776.600,00	1.812.200,00
Remboursements au pouvoir central	(-465)	7.807.100,00	7.938.500,00
Autres dépenses de redistribution (solde 72)		9.626.200,00	9.834.400,00

En ce qui concerne les dépenses de redistribution, on note une augmentation de 2.253.700 € entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- L'indexation de 2 % des aides RI, ERI, mises à l'emploi, frais d'hébergement,... soit un impact de l'ordre de **2.100.300 €** (à noter que l'indexation des aides RI, ERI et mises à l'emploi est à mettre en parallèle avec l'indexation des récupérations de ces aides - recettes de transfert);
- L'augmentation de **85.400 €** des aides octroyées par le SAPA suite à l'augmentation estimée de l'activité des maisons de repos ;
- L'indexation de 2% de notre participation en faveur des maisons de quartier : **68.000€**.

#### D) Charges financières : intérêts d'emprunt et amortissements d'emprunt

EXPLOITATION	Codes économiques	Plan 2020	Plan 2021
<b>7X - Charges financières</b>		<b>19.334.800,00</b>	<b>19.737.700,00</b>
Intérêts des emprunts	211-212-213	6.413.700,00	6.017.000,00
Intérêts débiteurs	214-215-216	5.000,00	5.000,00
Autres charges financières (solde 7X)		600,00	600,00
Amortissement en capital à charge de l'exploitation		12.915.500,00	13.715.100,00

En ce qui concerne les charges financières, une augmentation de 402.900 € a été appliquée suite à, d'une part, l'évolution de la charge financière existante (tableau d'amortissement et hypothèses de consolidation) et, d'autre part, à la charge financière projetée des emprunts prévus sur la période 2019 à 2021 (hypothèses de consolidation).

### 2.1.3. Recettes et dépenses de prélèvements

EXPLOITATION		Plan 2020	Plan 2021
<b>67 - Solde prélèvements</b>	exploitation	<b>6.130.400,00</b>	<b>4.232.700,00</b>

En ce qui concerne le solde des prélèvements au niveau du budget d'exploitation, on note une diminution de 1.897.700 € entre les prévisions budgétaires 2020 et 2021.

Ces recettes et dépenses de prélèvements dépendent, d'une part, du solde disponible des fonds spécifiques (facteur de responsabilisation,...) et, d'autre part, des montants inscrits dans le plan 2020-2021 faisant l'objet de prélèvements (charges de pension, TVA à récupérer sur investissement, différentiel entre charges financières et loyers dans le cadre de l'opération 1000 logements,...).

## 2.2. Service d'investissement

Les prévisions budgétaires 2021 reprennent l'ensemble des investissements envisageables pour 2021 soit un montant de 17.620.600 €.

Les investissements par département pour le plan 2021 peuvent être résumés de la manière suivante :

### 2.2.1. Investissements par département

#### 1. Département Action Sociale

<b>Etablissement/Service</b>	<b>Plan 2021</b>
Direction	900 €
Services Généraux	1.300 €
Back Office	3.800 €
Front Office	420.000 €
Service d'Accompagnement Social	3.400 €
Service Social Logement	2.500 €
Cellule de Médiation de Dettes	72.500 €
Service Jeunesse	500 €
Cellule Roms	500 €
Mado	3.200 €
<b>Total</b>	<b>508.600 €</b>

Les postes principaux sont :

#### Front Office :

- Remplacement des châssis (Antenne Bollen) : 120.000 € ;
- Travaux d'aménagement de la cour intérieure (Antenne Moorslede): 150.000 € ;
- Travaux de maintenance et équipements : 150.000 €

#### 2. Département de la Formation

<b>Etablissement/Service</b>	<b>Plan 2021</b>
Département de la Formation	7.300 €
<b>Total</b>	<b>7.300 €</b>

#### 3. Département de l'Emploi et Economie Sociale

<b>Etablissement/Service</b>	<b>Plan 2021</b>
Département Emploi - Service	13.200 €
Service du linge	300.000 €
Projets d'Insertion	36.300 €
<b>Total</b>	<b>349.500 €</b>

Les postes principaux sont les travaux de maintenance et équipements du Service du linge : 300.000 €.



#### 4. Département Etablissements et Soins Médicaux

<b>Etablissement/Service</b>	<b>Plan 2021</b>
Direction DESM	500 €
Aux Ursulines	265.500 €
Résidence Sainte-Gertrude	348.400 €
Maison Heysel	290.800 €
Résidence Les Eglantines	263.600 €
Maison Vésale	165.200 €
Home Juliette Herman	114.200 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médor	9.100 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Méd	50.800 €
Centre d'hébergement Médori	63.900 €
SAPA	2.000 €
Service d'Aide Familiale	1.100 €
Soins à domicile	1.500 €
<b>Total</b>	<b>1.576.600 €</b>

Les postes principaux sont :

##### Résidence Sainte-Gertrude :

- Travaux de maintenance et équipements : 248.400 €
- Installation cuisine de finition avec matériel : 100.000 €

##### Maison Heysel :

- Travaux de maintenance et équipements : 190.800 €
- Installation cuisine de finition avec matériel : 100.000 €

##### Aux Ursulines :

- Travaux de maintenance et équipements : 165.500 €
- Installation cuisine de finition avec matériel : 100.000 €

##### Maison Vésale :

- Reprise matériel de cuisine LCB : 120.000 €
- Travaux de maintenance et équipements : 45.200 €

#### 5. Département des Travaux

<b>Etablissement/Service</b>	<b>Plan 2021</b>
Service des Travaux	3.900 €
Secteur bâti et non-bâti	8.204.600 €
Gestion Technique et Energétique	3.700 €
Régie d'insertion/Régie Repro	30.000 €
<b>Total</b>	<b>8.242.200 €</b>

Les postes principaux sont :

Plan 750 Logements : 1.315.200 €

- Rue Hembecck : 884.600 € ;
- Rue du Poinçon : 364.200 € ;
- Haute 332 : 66.400 €

Plan 850 Logements : 1.179.200 €

- New Pacheco : 704.000 € ;
- Notre Seigneur (CQ Jonction-Ville + CPAS) : 289.300 € ;
- Willems 10-11-12 : 85.900 € ;
- Travaux de maintenance et remise en état locatif : 100.000 €

Autres services :

- Les maintenances et remises en état locatif : 2.427.100 € ;
- Prospection immobilière : 1.250.000 € ;
- Les travaux énergétiques : 500.000 €

6. Départements généraux

<b>Etablissement/Service</b>	<b>Plan 2021</b>
Service des Finances	500 €
Service des Archives	15.700 €
Frais Généraux - Administration Générale	5.729.200 €
Garage Central	100.000 €
Service du personnel	3.600 €
SIM	1.075.300 €
Service Juridique	1.500 €
Centrale Achats	900 €
Cellule Relations Publiques	4.100 €
Centre de formation	500 €
Antichambre	800 €
Cabinet du Président	1.000 €
Projet DREAM	2.000 €
Service de la Recette	500 €
SIPP	800 €
<b>Total</b>	<b>6.936.400 €</b>

Les postes principaux sont :

Service Informatique et Méthode :

Investissements software et hardware informatique : 804.300 €

Frais Généraux – Administration Générale :

- Remplacement chaufferie : 2.800.000 € ;
- Rénovation des façades Rue Haute – avant+ arrière / classement : 2.718.000 €.

### 2.2.2. Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montant	%
Fonds de réserves d'investissement	10.451.000 €	59,31%
Emprunts	5.500.500 €	31,22%
Subsides	1.538.100 €	8,73%
Capitaux Ursulines	131.000 €	0,74%
<b>TOTAL</b>	<b>17.620.600 €</b>	<b>100,00%</b>

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	2
<b>2. Plan Biennal 2020-2021</b> .....	2
<b>2.1. Service d'exploitation</b> .....	3
<b>2.1.1. Recettes d'exploitation</b> .....	3
<b>A) Recettes de prestations</b> .....	3
<b>B) Recettes de transferts</b> .....	4
<b>C) Produits financiers</b> .....	5
<b>2.1.2. Dépenses d'exploitation</b> .....	5
<b>A) Frais de personnel</b> .....	5
<b>B) Frais de fonctionnement</b> .....	6
<b>C) Dépenses de redistribution</b> .....	6
<b>D) Charges financières : intérêts d'emprunt et amortissements d'emprunt</b> .....	7
<b>2.1.3. Recettes et dépenses de prélèvements</b> .....	7
<b>2.2. Service d'investissement</b> .....	8
<b>2.2.1. Investissements par département</b> .....	8
<b>2.2.2. Investissements par mode de financement</b> .....	11



Centre Public d'Action Sociale  
de la Ville de Bruxelles

Openbaar Centrum voor Maatschappelijk  
Welzijn van de Stad Brussel

## Note budget biennuel 2020-2021 du CPAS

### INTRODUCTION

De plus en plus de Bruxellois sont aujourd'hui confrontés à des difficultés socio-économiques et ce, à différents stades de leur vie. En Région bruxelloise, plus de 30 % de la population vit sous le seuil de risque de pauvreté, la Ville de Bruxelles faisant partie des communes les plus concernées par ce phénomène. Les CPAS constituent bien souvent le dernier recours pour éviter de basculer dans la grande pauvreté.

En 2018, le CPAS de la Ville de Bruxelles a aidé et accompagné plus de 27.000 personnes. En 15 ans, ce chiffre a doublé. Cette pauvreté latente et croissante touche de plus en plus de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Le nombre de personnes sans-abri a aussi significativement augmenté. Vu les chiffres alarmants de la pauvreté, l'axe social sera la première des priorités. Volontariste et déterminé à agir là où les besoins sont réels, le CPAS poursuivra avec la Ville son engagement auprès des personnes les plus précarisées à utiliser les leviers les plus variés et audacieux qu'il soit afin de lutter contre les risques de pauvreté.

### 1. ACTION SOCIALE

L'action sociale est la pierre angulaire du CPAS. C'est via ces services que les usagers ont un premier contact avec le CPAS et qu'une aide peut leur être apportée, notamment dans les 11 antennes sociales. Ces deux prochaines années, le CPAS travaillera au déménagement de l'antenne de Neder-Over-Heembeek dans des locaux plus adaptés et à l'ouverture d'une 12<sup>e</sup> antenne sur Laeken, la 3<sup>e</sup> du quartier. Un accueil de qualité, un environnement de travail sain et convivial pour nos collaborateurs sont autant d'éléments qui nous semblent indispensables, suite aux visites notamment de la Présidente dans les différents sites, pour être un service public performant.

Dans la prise en charge des ayants-droit, l'approche globale sera favorisée afin de travailler avec l'usager de manière plus transversale. Le CPAS continuera par ailleurs à privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire et non de contrôle. Parmi les usagers, le centre entend porter une attention renforcée aux femmes et familles monoparentales, aux jeunes et aux seniors. La problématique du surendettement fera l'objet d'une attention particulière.

#### **FEMMES ET FAMILLES MONOPARENTALES**

Les chiffres du CPAS pointent la part croissante de femmes en situation de précarité et notamment sans-abri. Aujourd'hui, plus de la moitié des bénéficiaires d'un revenu d'intégration au CPAS sont des femmes. La portion de familles monoparentales est dix fois plus élevée que celles des autres familles (93% avaient comme cheffe de famille une femme). C'est pourquoi le CPAS mettra l'accent sur les femmes et sur les enfants à leur

charge : logements de transit, logements pour familles nombreuses ou monoparentales, insertion socio-professionnelle, formation, création de places d'accueil avec la Ville ou encore la poursuite du projet « Miriam » permettant d'accompagner toute une année un groupe de 15 mères de familles monoparentales. Malgré l'arrêt des subsides fédéraux, le CPAS poursuivra ce projet et analysera la possibilité de l'étendre afin de toucher un plus grand nombre de femmes.

### **JEUNES**

En Région bruxelloise, plus d'un enfant sur 5 naît dans un ménage sans revenu de travail. La pauvreté infantile est une réalité préoccupante car, en plus de priver l'enfant de certains de ses besoins, elle peut handicaper son devenir de manière injuste. En outre, la population se rajeunit à Bruxelles. C'est un facteur positif qui constitue une opportunité mais qui demande une attention renforcée. Trop souvent considérées comme un coût, les politiques familiales et de petite enfance doivent être vues comme un investissement. Afin de donner ses chances à chacun, le CPAS a mis en place un certain nombre de services à destination des plus jeunes. Le centre entend les renforcer et mettre sur pied de nouveaux projets : renforcer ses écoles de devoirs, étendre les périodes d'activités des salles d'études, des services qu'elles proposent et de leur présence sur le territoire de la Ville. En plus de cela le projet de « médiateur pauvreté » dans les écoles sera porté. Le CPAS travaille également à l'ouverture d'une épicerie sociale.

### **SENIORS**

L'objectif fixé par la Ville de Bruxelles et son CPAS est de maintenir en autonomie de vie le plus longtemps possible ses habitants et de rompre leur isolement. Le CPAS entend donc adapter son offre pour répondre le plus efficacement aux besoins : renforcement des services d'aide à domicile notamment via le rapatriement vers le CPAS de l'ASBL service d'aide familial, poursuite de la rénovation des MRS, études pour la création de logements intergénérationnels, soutien à la politique de logements encadrés pour personnes âgées en habitat groupé...

### **SANS-ABRI**

En 2018, le CPAS est venu en aide à quelque 3.800 personnes sans-abri : adresses de référence, carte santé, AMU, restaurant social... Le CPAS, en collaboration avec le Samusocial, continuera de mettre à disposition de espaces pour accueillir ces personnes, en particulier durant l'hiver. Néanmoins, une réflexion doit être menée d'une part sur le remplacement des solutions d'urgence par des solutions structurelles pour parvenir, à terme, à sortir les personnes de la rue. D'autre part, une réflexion doit être faite quant aux femmes sans-abri de plus en plus nombreuses. C'est pourquoi le CPAS s'engagera de manière volontaire dans la multiplication de logements de transit. 25 sont prévus dans le nouveau plan logements. Par ailleurs, la distribution de kits hygiéniques destinés aux femmes dans le besoin sera organisée par le CPAS.

## **2. INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

Un volet essentiel du travail du CPAS consiste en l'insertion socio-professionnelle de nombreux ayants-droit ; chaque bénéficiaire s'inscrit dans un parcours individualisé d'intégration sociale (PIIS). En 2019, ce contrat d'insertion concerne plus de 1000 travailleurs. Le CPAS s'engage à soutenir les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi et à les outiller le mieux possible. Trois objectifs seront poursuivis : une meilleure formation, une pérennisation des emplois au sein des structures qui accueillent ces travailleurs et une recherche de places de qualité. Ces objectifs seront rencontrés notamment via les collaborations en cours d'élaboration avec Bruxelles Formation.

## **3. ECONOMIE SOCIALE**

Depuis plusieurs années, le CPAS développe, d'initiative propre ou en partenariat, des projets d'économie sociale dont le but premier est l'insertion socio-professionnelle (Ecoflore, Renobru, Relocto, Cyclup, Ateliers des Tanneurs, Be-Here, Usine du Linge...). D'autres projets d'économie locale seront envisagés tels que la diversification des services d'aide à domicile, la mise sur pied d'un volet de récupération et de remise en état d'appareils électroménagers notamment dans le cadre du CDQ Marolles, l'ouverture d'une épicerie sociale, de nouveaux espaces de vente de mobilier et de vêtements sont en prospection dans d'autres quartiers...

## **4. SANTÉ**

La santé est la condition première du bien-être des personnes. Pourtant, faute de moyens suffisants, les soins de santé sont alors relayés au second plan. L'accessibilité et la qualité des soins de santé pour tous, le CPAS les défend : AMU, carte santé, sensibilisation... Ces prochaines années, le CPAS assurera via ses travailleurs une information systématique et complète des usagers sur leurs droits et les possibilités de suivi médical, le CPAS renforcera sa politique de conventionnement de médecins, lancera une étude relative aux soins ambulatoires de santé mentale et le développement d'un service spécifique sera envisagé, le CPAS analysera également le besoin de nouvelles maisons médicales. Le CPAS, main dans la main avec la Ville entend ouvrir le plus rapidement possible une salle de consommation à moindre risque (SCMR). Enfin, il apparaît nécessaire d'investir dans la prévention en matière de santé (alimentation saine, pratique du sport...).

## **5. LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT**

La précarité s'accompagne bien souvent d'une grande désaffiliation sociale. C'est la raison pour laquelle le CPAS entend continuer à lutter contre l'isolement avec le tissu associatif, les maisons de quartiers... Le CPAS souhaite mettre davantage l'accent sur la culture comme facteur d'émancipation sociale. Les actions en partenariat avec le secteur culturel seront renforcées et diversifiées ainsi que mieux diffusées. En matière de sport, outre la poursuite du projet « promo sport », le CPAS plaidera pour que les bénéficiaires et leurs enfants aient un accès facilité aux infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles.

Dans la lutte contre l'isolement, les services d'aide à domicile sont aussi indispensables et feront l'objet d'une réflexion en vue d'élargir l'offre. La Ville de Bruxelles s'est engagée à devenir « Ville Jeunes Aidants Proches ». Le CPAS s'engage pour sa part à former et à sensibiliser ses travailleurs sociaux en contact régulier avec les jeunes et à collaborer avec l'ASBL Aidants proches, l'Instruction publique et BRAVVO. Le CPAS fera également appel à la collectivité en recourant de plus en plus aux bénévoles.

## **6. PERSONNEL**

Le personnel du CPAS, ce sont quelque 1.700 agents en activité et plus de 1.000 agents sont sous contrat article 60. Afin d'améliorer toujours plus les conditions de travail et par la même la qualité du travail et donc du service, le CPAS va entreprendre différentes actions :

- Gestion plus dynamique et plus moderne envers les usagers ainsi que plus transversale entre les différents départements.
- Réflexion afin d'optimiser et d'alléger les procédures administratives.
- Enquête de satisfaction auprès des usagers, l'accueil du public restant prioritaire.
- En terme de gestion des plaintes, le CPAS analysera l'opportunité d'engager un médiateur.
- La formation continue des travailleurs sera primordiale et ce, à tous les niveaux de qualifications.
- Les outils du CPAS visant à attirer de nouveaux profils seront renforcés.
- Le télétravail sera implémenté.
- En terme de mobilité, le CPAS plaidera pour un remboursement conséquent des transports en commun et le mode de transports doux seront encouragés.
- Afin de renforcer l'esprit d'équipe, des team building seront davantage organisés.
- Le fonctionnement de la cellule Prévention Agressivité devra être intensifié via de nouveaux engagements et de nouveaux dispositifs (alertes sur GSM ou sur PC...).
- La santé des travailleurs est aussi au cœur des préoccupations : campagne de dépistage, prévention burnout...
- En terme d'embauche, le CPAS engagera davantage de personnes porteuses d'un handicap avec l'accompagnement nécessaire.
- Le respect des travailleurs et des usagers doit être assuré. A cet égard, le CPAS renforcera ses outils de prévention et d'information vis-à-vis du personnel ainsi que des usagers.
- La virtualisation et la sécurisation des données constituera également un volet essentiel notamment pour le télétravail et le partage des données entre services.
- Enfin, le CPAS soutiendra auprès de la Région bruxelloise les revendications salariales des travailleurs.

## **7. PATRIMOINE**

Le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'un patrimoine immobilier important lui permettant de loger de nombreux Bruxellois, de développer des projets d'économie sociale notamment et de financer des politiques sociales ambitieuses.

Dans le cadre du plan logement de la Ville de Bruxelles, le CPAS se concentrera sur son public cible et développera avant tout du logement adapté aux besoins : logement de



transit, logements communautaires, logements intergénérationnels, logements adaptés aux familles nombreuses... Le nouveau plan prévoit la construction/rénovation de 296 unités. Pour faciliter l'accès au logement, le partenariat avec les Agences immobilières sociales (AIS) sera également renforcé.

Souhaitant être un propriétaire exemplaire, le CPAS entend par ailleurs poursuivre la rénovation et l'isolation de ses logements et de ses bâtiments. Outre l'aspect environnemental, cela a aussi un impact direct sur les factures d'énergie qui pèsent dans le portefeuille des ménages. Le CPAS entend également assurer une gestion plus efficace des plaintes relatives au logement. A cet égard un nouveau système de gestion est en cours d'élaboration. Toujours en terme d'exemplarité, l'accès des logements et des bâtiments aux personnes à mobilité réduite sera renforcé.

Le CPAS étudiera la possibilité de mettre en place une stratégie de gestion pour ses espaces commerciaux. La lutte contre le vide locatif, qui ne représente que 4 % du parc immobilier, prendra également d'autres formes. Le CPAS favorisera les occupations temporaires de biens en faveur d'activités sociales ou culturelles. Le CPAS continuera aussi, lorsque détecté, à lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil.

## **8. TRANSITION ECOLOGIQUE**

Depuis 2008, le CPAS entreprend différentes actions de sensibilisation et de réduction de la consommation d'énergie, notamment via l'Agenda 21. Le CPAS, en tant qu'acteur public d'importance, doit néanmoins encore poursuivre et amplifier ses efforts tant dans sa propre gestion que dans sa politique d'aide aux bénéficiaires.

Le CPAS va poursuivre, en matière de travaux du patrimoine public et privé, les objectifs de performances énergétiques élevés et a, autant que possible, recours à des sources d'énergie renouvelable : isolation des toitures et des façades, remplacement des châssis et des chaudières, nouvel éclairage économique, récupération des eaux de pluie,...

Le CPAS repensera également la mobilité de ses travailleurs et aura davantage recours à des moyens de transports écologiques. La flotte de véhicule sera rationalisée en concertation avec la Ville. Le CPAS doit davantage sensibiliser et informer ses usagers à la gestion raisonnée des ressources via la Cellule Energie. Dans les logements sociaux, les locataires doivent être mieux informés sur les techniques mises à leur disposition. La question de l'alimentation (biologique, durable...) fera l'objet d'une réflexion plus large, notamment avec nos établissements.

## **9. BONNE GOUVERNANCE**

Le CPAS applique les principes de bonne gouvernance. L'objectif est d'assurer un service public performant, efficace et exemplaire. Le centre se donnera les moyens d'y parvenir en réalisant un audit externe, un audit interne et un contrôle interne régulier. Afin de tracer de nouvelles politiques au plus proche de la réalité et d'anticiper les futurs défis, le CPAS renforcera sa Cellule Etudes.

A l'externe, le CPAS renforcera les collaborations et les synergies avec la Ville de Bruxelles, d'une part, et d'autre part, avec le tissu local, le secteur associatif actif dans l'aide sociale et la cohésion sociale ou encore les autres CPAS.

Dans l'optique de lutte contre la précarité des femmes, le CPAS travaillera au Gender Budgeting.

Enfin, à l'instar de la Ville de Bruxelles, le CPAS ajoutera des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics afin de lutter contre le dumping social et de limiter l'impact environnemental.

## **CONCLUSION**

Ces deux prochaines années, le CPAS de la Ville de Bruxelles entend travailler de façon toujours plus transversale et proactive ; en témoignent les différents projets présentés ci-dessus en détails. Tenant compte du contexte général bruxellois et de la précarisation d'un nombre croissant de citoyens, parmi les nombreuses missions du CPAS, l'axe social sera prioritaire. Le travail sera entrepris afin d'assurer un service public de qualité en phase avec les besoins des usagers. Pour ce faire, avant tout, le personnel sera soutenu dans ses missions et l'action du CPAS sera valorisée.

		Compte 2017	Compte 2018	Budget modifié 2019	Plan 2020	Plan 2021
<b>EXPLOITATION</b>						
60 - Prestations		72.083.958,26	74.360.467,11	80.910.200,00	89.774.500,00	92.381.300,00
62 - Produits Financiers		128.157.186,16	137.195.149,89	138.694.000,00	139.668.500,00	141.766.300,00
70 - Personnel		417.730,84	15.967,17	21.200,00	6.200,00	6.200,00
71 - Fonctionnement		113.033.709,39	116.318.985,77	130.037.400,00	142.489.700,00	146.806.400,00
72 - Redistribution		28.067.289,76	28.139.635,42	32.720.100,00	33.323.600,00	34.277.800,00
7X - Charges financières		108.311.973,24	116.794.069,10	116.825.100,00	116.448.800,00	118.702.500,00
		7.497.237,89	7.113.087,40	6.840.300,00	6.419.300,00	6.022.600,00
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
80 - Intervention		4.370.275,51	3.482.879,57	23.653.300,00	25.511.400,00	6.164.800,00
81 - Allégations		6.836.418,77	18.582.279,84	12.728.900,00	12.865.200,00	6.020.000,00
82 - Financement		6.031.624,37	9.399.504,55	32.820.500,00	41.006.500,00	7.101.900,00
90 - Contributions		50.183,31	108.637,21	2.114.500,00	1.619.900,00	150.000,00
91 - Investissements		7.936.619,87	22.636.931,70	81.287.900,00	67.027.400,00	17.620.600,00
92 - Dette		13.310.153,85	12.727.128,56	12.995.100,00	13.396.900,00	14.212.400,00
67 - Solde prélevements	exploitation	1.702.392,17	-1.524.362,23	4.208.619,47	6.130.400,00	4.232.700,00
87 - Solde prélevements	investissement	-11.059.679,78	-9.132.169,59	15.245.800,00	-10.254.400,00	-1.018.800,00
66-76 - Résultat		-69.667.261,01	-71.458.758,85	-74.517.880,53	-76.027.300,00	-81.137.900,00
<b>EXPLOITATION</b>						
<b>Recettes d'exploitation</b>						
<b>60 - Prestations</b>						
Remboursement Personnel et fonctionnement		200.658.875,26	211.571.584,17	219.625.400,00	229.439.200,00	234.153.800,00
Prestations	(-111 à -119 et -12)	72.083.958,26	74.360.467,11	80.910.200,00	89.774.500,00	92.381.300,00
	161 à 164	14.942.571,62	17.165.946,84	17.920.500,00	25.249.300,00	25.827.200,00
		57.141.386,64	57.194.520,27	62.989.700,00	64.525.200,00	66.554.100,00
<b>61 - Transferts (hors dotations)</b>		128.157.186,16	137.195.149,89	138.694.000,00	139.668.500,00	141.766.300,00
Gaz et électricité		1.116.030,49	903.962,08	759.500,00	702.800,00	702.800,00
ISP		3.103.545,52	2.671.689,05	3.381.100,00	4.055.200,00	4.055.200,00
Intervention PC ACS		605.531,04	573.396,59	713.400,00	720.600,00	720.600,00
Intervention PC revenu d'intégration		32.258.465,28	32.899.299,94	35.700.200,00	34.774.400,00	35.470.000,00
Intervention PC revenu d'intégration majoré PIIS (Fonction 83208)		2.649.177,21	3.502.472,50	2.926.500,00	2.971.900,00	1.961.300,00
Intervention PC revenu d'intégration 100%		14.473.375,48	16.811.075,58	16.890.300,00	17.102.000,00	17.444.100,00
Intervention PC - initiatives d'insertion professionnelle		14.607.345,79	14.475.879,41	15.608.900,00	15.531.200,00	15.841.900,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33420/21		367.225,61	148.174,39	500.000,00	500.000,00	500.000,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33430/21		10.237.023,45	9.579.108,66	10.765.100,00	10.627.000,00	10.899.600,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33470/21						
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33480/21						
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33490/21						
Autres interventions du Pouvoir central		2.044.106,64	1.598.855,29	1.222.300,00	1.776.600,00	1.812.200,00
Interventions INAMI		12.533.090,30	12.556.110,48	13.686.600,00	13.716.200,00	13.716.200,00
F.S.A.S. (Fonds spécial de l'aide sociale)		15.694.002,81	15.633.523,68	17.063.300,00	17.774.800,00	18.808.000,00
Retenues pensions sur traitements		3.153.018,94	3.588.154,18	3.748.000,00	4.068.500,00	4.397.700,00
Remboursements par les bénéficiaires						
Autres recettes de transferts (solde 61)		10.351.444,20	14.617.021,36	10.507.600,00	10.125.900,00	10.290.400,00
	(-333 et -334)	5.023.803,40	7.636.426,70	5.221.200,00	5.211.400,00	5.206.300,00
<b>62 - Produits Financiers</b>		417.730,84	15.967,17	21.200,00	6.200,00	6.200,00
Intérêts Crédeurs		73.044,28	13.456,16	20.000,00	5.000,00	5.000,00
Autres produits financiers (solde 62)		344.686,56	2.511,01	1.200,00	1.200,00	1.200,00
<b>Dépenses d'exploitation</b>						
<b>70 - Personnel</b>						
Traitement et salaires		256.910.210,28	268.365.777,69	286.422.900,00	298.681.400,00	305.809.300,00
dont art. 60\$7	111	113.033.709,39	116.318.985,77	130.037.400,00	142.489.700,00	146.806.400,00
dont contractuels subsidiés	11100-17	66.595.849,22	67.247.710,09	74.249.000,00	77.040.500,00	79.325.900,00
dont contractuels subsidiés spécifiques	11100-18	6.358.676,20	5.656.959,59	6.682.100,00	7.089.600,00	7.231.400,00
Allocations sociales	11100-19	2.655.724,09	2.280.414,58	2.738.600,00	2.430.100,00	2.480.300,00
Contributions patronales à l'ONSS APL	112	8.884.648,76	10.390.476,27	7.991.700,00	7.932.000,00	8.101.800,00
	113	25.865.418,76	26.643.314,83	31.925.700,00	40.184.200,00	41.790.200,00

Colisations pensions	11400 et 11401	6.994.176,87	7.903.147,30	8.312.200,00	8.915.400,00	9.100.200,00
Avantages sociaux	115	554.782,37	394.906,34	3.706.700,00	4.845.200,00	4.964.700,00
Pensions et prévisions à charges	116	2.093.042,21	1.691.141,63	1.619.800,00	1.272.800,00	1.115.600,00
Assurances	117	657.288,70	658.087,19	718.000,00	739.900,00	778.600,00
Service social et Service médical	118 et 119	1.388.502,50	1.390.202,12	1.514.300,00	1.559.700,00	1.639.400,00
<b>71 - Fonctionnement</b>		<b>28.067.289,76</b>	<b>28.139.635,42</b>	<b>32.720.100,00</b>	<b>33.323.600,00</b>	<b>34.277.800,00</b>
Remboursement de frais	121	617.062,14	616.326,80	714.500,00	807.100,00	883.200,00
Honoraires	122	1.954.080,33	2.358.562,93	2.443.900,00	2.646.600,00	2.671.700,00
Fonctionnement administratif	123	4.190.849,15	4.278.803,67	4.714.800,00	5.055.100,00	5.173.400,00
Fonctionnement technique	124	9.319.660,19	9.336.309,02	12.337.900,00	12.485.700,00	12.961.000,00
Fonctionnement des bâtiments	125	7.499.240,94	7.155.124,26	7.626.500,00	7.760.400,00	7.928.400,00
Loyers	126	893.135,71	835.151,95	828.000,00	833.900,00	841.300,00
Frais de fonctionnement des véhicules	127	398.892,83	464.560,30	535.400,00	561.300,00	574.600,00
Frais de gestion et impôts	128 et 129	3.194.388,47	3.094.796,49	3.519.100,00	3.173.500,00	3.244.200,00
<b>72 - Redistribution</b>		<b>108.311.973,24</b>	<b>116.794.069,10</b>	<b>116.825.100,00</b>	<b>116.448.800,00</b>	<b>118.702.500,00</b>
Aide sociale en espèce	33300/01	1.185.045,26	1.290.981,87	1.229.100,00	890.400,00	890.400,00
Revenu d'intégration subventionné à 55%-70%	33310/05	46.084.438,97	47.000.361,28	51.000.300,00	49.677.700,00	50.671.300,00
Revenu d'intégration 100%	33330/05	33.921,86	5.517,02	0,00	0,00	0,00
Initiatives d'insertion prof. Subv. à 100%	33340/05	14.473.375,48	16.811.075,58	16.890.300,00	17.102.000,00	17.444.100,00
Frais médicaux	33350/05	14.607.345,79	14.475.879,41	15.608.900,00	15.591.200,00	15.841.900,00
Frais d'hospitalisation	33400/23	162.348,78	117.429,39	199.700,00	234.100,00	234.100,00
Frais pharmaceutiques	33400/04	492.440,19	569.899,89	500.000,00	500.000,00	500.000,00
Frais d'hébergement personnes âgées	33400/25	1.010.006,75	1.186.919,97	1.200.800,00	1.204.500,00	1.204.500,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'indigents sans domicile de secours	33400/11 et 33410/10	858.316,10	879.926,88	862.600,00	972.000,00	991.500,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'indigents étrangers, indigents, sans inscription dans un registre de population	33420/21	367.225,61	148.174,39	500.000,00	500.000,00	500.000,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'étrangers indigents, inscrits en registre d'attente ne résidant pas dans la commune du centre secourant	33430/21	10.237.023,45	9.579.108,66	10.765.100,00	10.627.000,00	10.839.600,00
Activation de l'aide sociale financière dans le cadre d'un programme de transition professionnelle	33480/21					
Intervention comme centre secourant complémentaire à l'activation de l'aide sociale remboursable par le PC à 100 % en faveur d'étrangers indigents, inscrits au registre de la population qui, en raison de leur nationalité, ne bénéficient pas du Minimax	33490/21	2.044.106,64	1.598.855,29	1.222.900,00	1.776.600,00	1.812.200,00
Remboursements au pouvoir central	(-465)					
Autres dépenses de redistribution (solde 72)		8.447.288,72	12.827.889,33	8.148.600,00	7.807.100,00	7.938.500,00
<b>7X - Charges financières</b>		<b>8.309.089,64</b>	<b>10.302.050,14</b>	<b>8.697.400,00</b>	<b>9.626.200,00</b>	<b>9.834.400,00</b>
Intérêts des emprunts	211-212-213	7.497.237,89	7.113.087,40	6.840.300,00	6.419.300,00	6.022.600,00
Intérêts débiteurs	214-215-216	7.491.392,84	7.107.684,10	6.834.800,00	6.413.700,00	6.017.000,00
Autres charges financières (solde 7X)		5.366,15	4.923,44	4.900,00	5.000,00	5.000,00
<b>Prélèvements exploitation</b>		<b>478,90</b>	<b>479,86</b>	<b>600,00</b>	<b>600,00</b>	<b>600,00</b>
Recettes		1.702.392,17	-1.524.362,23	4.208.619,47	6.130.400,00	4.232.700,00
Dépenses		2.993.156,67	1.414.328,14	6.265.200,00	7.387.500,00	5.246.900,00
		1.290.764,50	2.938.690,37	2.056.580,53	1.257.100,00	1.014.200,00
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>Codes économiques</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Budget modifié 2019</b>	<b>Plan 2020</b>	<b>Plan 2021</b>
Recettes d'investissements		17.238.318,65	31.464.663,96	68.202.700,00	79.383.100,00	19.286.700,00
<b>80 - Intervention</b>		<b>4.370.275,51</b>	<b>3.482.879,57</b>	<b>23.653.300,00</b>	<b>25.511.400,00</b>	<b>6.164.800,00</b>
Subsides PC pour la création, la rénovation et la transformation de bâtiments	663-664-665-663-664-685	4.188.891,49	3.265.539,47	23.068.300,00	25.511.400,00	6.164.800,00
Autres interventions (solde 80)		181.384,02	217.340,10	585.000,00	0,00	0,00
<b>81 - Aliénations</b>		<b>6.836.418,77</b>	<b>18.582.279,84</b>	<b>12.728.900,00</b>	<b>12.865.200,00</b>	<b>6.020.000,00</b>
Vente	76-77	6.836.418,77	18.582.279,84	12.728.900,00	12.865.200,00	6.020.000,00
<b>82 - Financement</b>		<b>6.031.624,37</b>	<b>9.399.504,55</b>	<b>32.820.500,00</b>	<b>41.006.500,00</b>	<b>7.101.900,00</b>
Emprunts CPAS, à charge du PC ou d'autres organismes de droit public	961 et 962	4.498.536,66	8.033.374,55	30.374.100,00	38.753.500,00	5.500.500,00



<b>8320 Aide sociale</b>	Compte 2017	Compte 2018	Budget modifié 2019	Plan 2020	Plan 2021
<b>EXPLOITATION</b>					
<b>Recettes</b>	-29.906.074,74	-31.088.241,80	-34.773.300,00	-36.394.400,00	-38.318.900,00
Prestations	96.433.355,15	102.859.150,96	103.117.000,00	102.406.200,00	103.161.100,00
Transferts	1.214.611,65	1.348.856,85	1.304.700,00	1.296.800,00	1.301.200,00
Produits financiers	95.218.743,50	101.510.294,11	101.812.300,00	101.109.400,00	101.859.900,00
<b>Dépenses</b>	126.339.429,89	133.947.392,76	137.890.300,00	138.800.600,00	141.480.000,00
Personnel	19.032.731,20	19.828.087,24	22.292.900,00	23.618.100,00	24.109.800,00
Fonctionnement	3.133.195,87	3.067.451,92	2.726.200,00	2.684.100,00	2.694.700,00
Redistribution	104.113.339,35	110.996.496,97	112.818.300,00	112.448.700,00	114.631.000,00
Charges financières	60.163,47	55.356,63	52.900,00	49.700,00	44.500,00
<b>INVESTISSEMENTS</b>	-411.945,00	-426.520,26	-1.937.900,00	-2.143.700,00	-626.900,00
<b>Recettes</b>	7.510,58	73.024,49	112.500,00	634.500,00	0,00
Interventions	7.510,58	228,99	0,00	612.300,00	0,00
Alliements					
Financement	0,00	72.795,50	112.500,00	22.200,00	0,00
<b>Dépenses</b>	419.455,58	499.544,75	2.050.400,00	2.778.200,00	626.900,00
Investissements	261.505,96	362.360,13	1.912.000,00	2.636.300,00	510.600,00
Dette	157.949,62	137.184,62	138.400,00	141.900,00	116.300,00
<b>SOLDE FONCTION</b>	<b>-30.318.019,74</b>	<b>-31.514.762,06</b>	<b>-36.711.200,00</b>	<b>-38.538.100,00</b>	<b>-38.945.800,00</b>

*Remarque : les données chiffrées reprises dans le tableau ci-dessus sont communiquées, pour les plans 2020/2021, sous réserve des changements législatifs, de l'évolution de la conjoncture économique.*

<b>8341 Maisons de repos</b>		Compte 2017	Compte 2018	Budget modifié 2019	Plan 2020	Plan 2021
<b>EXPLOITATION</b>						
Recettes		-3.336.872,77	-3.110.018,56	-2.739.700,00	-2.506.200,00	-1.680.500,00
Prestations		31.811.812,32	32.440.216,31	35.354.900,00	36.465.300,00	38.537.300,00
	dont intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires (16100-08)	14.361.982,53	14.992.278,39	16.416.700,00	16.746.000,00	17.807.400,00
	dont intervention des débiteurs alimentaires (16100-09)	11.745.147,79	12.272.125,94	13.819.600,00	13.646.700,00	14.556.900,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts		17.449.829,79	17.447.937,92	18.938.200,00	19.719.300,00	20.729.900,00
	dont subside utilisation (48400/01)	204.750,58	206.467,44	196.600,00	186.400,00	175.500,00
Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses		35.148.685,09	35.550.234,87	38.094.600,00	38.971.500,00	40.217.800,00
Personnel		25.899.046,03	26.348.012,62	28.132.100,00	28.761.300,00	29.697.600,00
Fonctionnement		7.647.183,31	7.639.655,18	8.408.900,00	8.701.300,00	9.087.000,00
Redistribution		416,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières		1.602.039,21	1.562.567,07	1.553.600,00	1.508.900,00	1.433.200,00
	<b>INVESTISSEMENTS</b>					
Recettes		-2.762.860,55	-4.470.935,10	-4.049.700,00	-4.170.300,00	-2.705.800,00
Interventions		1.012.196,63	1.215.122,91	4.174.300,00	2.976.400,00	1.578.900,00
	dont subside utilisation (66300/52)	449.934,07	590.069,74	1.298.300,00	531.800,00	524.700,00
		430.734,07	493.841,59	504.000,00	514.400,00	524.700,00
Alliements		225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement		562.037,56	625.053,17	2.876.000,00	2.444.600,00	1.054.200,00
Dépenses		3.775.057,18	5.686.056,01	8.224.000,00	7.146.700,00	4.284.700,00
Investissements		1.282.590,92	3.258.980,44	5.741.000,00	4.351.900,00	1.333.500,00
Dette		2.492.466,26	2.427.077,57	2.483.000,00	2.794.800,00	2.951.200,00
	<b>SOLDE FONCTION</b>	<b>-6.099.733,32</b>	<b>-7.580.953,66</b>	<b>-6.789.400,00</b>	<b>-6.676.500,00</b>	<b>-4.386.300,00</b>
Nombre de lits agréés		736,42	739,00	766,67	790,00	790,00
Personnel soignant (ETP)		245,19	250,71	267,91	271,59	277,77
Norme ETP (MR / MRS)		172,73	177,05	187,08	190,84	197,92

Remarque : les données chiffrées reprises dans le tableau prennent en compte la finalisation des travaux de toutes les Maisons de Repos.

<b>84492 Réinsertion</b>		<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Budget modifié 2019</b>	<b>Plan 2020</b>	<b>Plan 2021</b>
<b>EXPLOITATION</b>						
Recettes		<b>-8.007.984,40</b>	<b>-8.839.339,52</b>	<b>-11.220.000,00</b>	<b>-10.986.800,00</b>	<b>-11.373.100,00</b>
Prestations		<b>14.472.953,02</b>	<b>13.543.148,81</b>	<b>17.311.900,00</b>	<b>25.781.300,00</b>	<b>26.138.300,00</b>
	dont -11**/17 Remboursements	11.124.241,98	10.644.100,30	13.898.200,00	21.682.700,00	22.039.700,00
	dont 16100/01 Récupérations auprès des organismes	22.404,83	44.648,75	2.700,00	6.962.200,00	7.101.500,00
Transferts		10.865.408,55	10.368.142,60	11.620.400,00	12.450.500,00	12.591.500,00
Produits financiers		3.348.711,04	2.899.048,51	3.413.700,00	4.098.600,00	4.098.600,00
Dépenses		<b>22.480.937,42</b>	<b>22.382.488,33</b>	<b>28.531.900,00</b>	<b>36.768.100,00</b>	<b>37.511.400,00</b>
Personnel		19.133.638,88	19.114.444,79	23.307.100,00	31.484.600,00	32.125.100,00
Fonctionnement		2.952.188,86	2.971.021,21	4.951.200,00	5.034.800,00	5.144.200,00
Redistribution		291.453,36	217.624,56	192.700,00	179.000,00	179.000,00
Charges financières		103.656,32	79.397,77	80.900,00	69.700,00	63.100,00
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Recettes		<b>-913.213,34</b>	<b>-1.770.356,15</b>	<b>708.600,00</b>	<b>-794.700,00</b>	<b>-1.215.000,00</b>
Interventions		<b>81.036,29</b>	<b>1.754.567,43</b>	<b>4.496.400,00</b>	<b>3.485.600,00</b>	<b>29.100,00</b>
Aliénations		0,00	0,00	1.623.900,00	0,00	0,00
Financement		81.036,29	1.754.567,43	2.872.500,00	3.485.600,00	29.100,00
Dépenses		<b>994.249,63</b>	<b>3.524.923,58</b>	<b>3.787.800,00</b>	<b>4.280.300,00</b>	<b>1.244.100,00</b>
Contributions		3.237,59	14.763,45	113.000,00	100.000,00	100.000,00
Investissements		404.145,93	2.908.422,09	3.318.300,00	3.704.600,00	356.800,00
Dette		586.866,11	601.738,04	356.500,00	475.700,00	787.300,00
<b>SOLDE FONCTION</b>		<b>-8.921.197,74</b>	<b>-10.609.695,67</b>	<b>-10.511.400,00</b>	<b>-11.781.500,00</b>	<b>-12.588.100,00</b>

Remarque : le plan 2021 ne tient pas compte de l'obligation de l'instauration d'un barème de niveau E pour les agents sous contrat article 60 (à partir du 01/01/2021) soit un coût estimé de 4.047.000 €.



Statut et Grade	Service	Fonction	Nombre d'ETP	Date d'entrée	Coût année d'engagement	Coût année complète	Justification	Remarques
Contractuel - Niveau A	Travaux	1040	0,3	01/09/2020	18.434,71	55.862,76		ENG ING INDUS 750 LOG - Matricule 58152
Contractuel - Niveau A	Travaux	1040	0,3	01/09/2020	21.466,00	65.048,48		ENG MANA BIM - Matricule 58154
Contractuel - Niveau A	Travaux	1040	0,5	01/07/2020	32.624,13	65.248,26		REMPLE ESSAFI - Matricule 58130
Contractuel - Niveau A	Service du Personnel	1040	0,4	01/08/2020	24.101,15	0,00		Chevauchement Poste 5 mois - à retirer - MATRICULE 58214
Contractuel - Niveau B	DESM	83413	0,2	01/11/2020	7.778,39	45.755,24		ENG INFLI LIE AUX NORMES - Matricule 58071
Contractuel - Niveau C	DESM	83413	0,3	01/09/2020	13.344,12	40.436,73		ENG SOIGN LIE AUX NORMES - Matricule 58070
Contractuel - Niveau C	DESM	83413	0,8	01/03/2020	33.036,41	39.802,90		ENG SOIGN LIE AUX NORMES- Matricule 58072
Contractuel - Niveau C	DESM	83413	0,7	01/05/2020	26.472,37	39.511,00		ENG SOIGN LIE AUX NORMES- Matricule 58074
Contractuel - Niveau C	DESM	83414	0,1	01/11/2020	3.495,37	21.846,06		ENG AIDE SOIGN- Matricule 58098
Contractuel - Niveau B	DESM	83414	0,1	01/12/2020	4.313,24	53.915,50		ENG ERGO/PARA- Matricule 58093
Contractuel - Niveau B	DESM	83414	0,9	01/02/2020	40.685,44	44.223,30		ENG INFIRM- Matricule 58097
Contractuel - Niveau C	DESM	83417	0,3	01/09/2020	13.607,90	41.236,06		INFIRMIERE NOUVELLE AILE- Matricule 58057
Contractuel - Niveau C	DESM	83417	0,5	01/03/2020	19.092,33	20.650,89		AIDE SOIGNANT NOUVELLE AILE- Matricule 58056
Contractuel - Niveau B	SG	1040	1,0	01/03/2020	35.418,26	42.218,26		ENG RENFORT GDPR - Matricule 58188
Contractuel - Niveau A	SG	1040	1,0	01/03/2020	47.579,14	56.679,14		ENG RENFORT RECOUVREMENT - Matricule 58203
Contractuel - Niveau A	DESM	83415	1,0	01/03/2020	48.227,21	57.527,21		ENG PSY - Matricule 58085
Contractuel - Niveau A	DESM	83417	1,0	01/03/2020	48.227,21	57.527,21		ENG PSYCHOLOGUE COMA - Matricule 58055
Contractuel - Niveau B	DESM	83417	1,0	01/03/2020	38.296,15	45.696,15		ENG BRIGADIER - Matricule 58045
Contractuel - Niveau C	DESM	8351	1,0	01/03/2020	32.331,90	38.631,90		ENG VEILLEUSE NUIT - Matricule 58030
Contractuel - Niveau A	AG	1040	5,0	01/01/2021	0,00	283.395,70		Nouveau projet 2021
Contractuel - Niveau B	AG	1040	5,0	01/01/2021	0,00	217.290,55		Nouveau projet 2021

